

Commission pour la libération de la croissance française

Bilan de mise en œuvre des préconisations de la Commission pour la libération de la croissance française Cadrage général

La Commission pour la libération de la croissance française a été mandatée par le Président de la République et le Premier ministre le 23 février 2010 pour établir un bilan de la mise en œuvre des propositions qu'elle avait formulées dans son rapport remis le 23 janvier 2008 (316 propositions de décisions et 20 propositions de décisions fondamentales organisées autour de 8 ambitions).

Ce **travail de bilan** fera l'objet de discussions au cours des sessions plénières de la Commission programmées en mars et avril et **alimentera le rapport intermédiaire** demandé par le Président de la République et le Premier ministre pour la mi-mai. Il s'appuiera notamment sur :

- les contributions des membres de la Commission et le suivi régulier établi depuis la remise du rapport sur la base de tableaux de bord ;
- les auditions menées par la Commission en session plénière et dans des groupes de travail thématiques qui se réuniront sur une base hebdomadaire ;
- les bilans établis par chacun des ministres dans leur domaine d'activité qui leur ont été demandées pour la mi-mars ;
- un bilan établi par l'OCDE qui sera sans doute disponible en juin ;
- les bilans réalisés par les assemblées parlementaires (par exemple le rapport de MM. Ollier et Gaubert sur la mise en application de la loi de modernisation de l'économie ou l'évaluation plus globale des suites du rapport de la Commission demandé par le Président de l'Assemblée nationale au comité d'évaluation et de contrôle).

Deux ans après la remise du rapport de la Commission, il sera certes **impossible de porter un jugement définitif sur l'impact** de celui-ci sur la transformation de l'économie et de la société françaises. Certaines propositions, de nature législative ou réglementaire ont été prises et ont des effets tangibles à court terme ; d'autres prendront du temps à produire tous leurs effets. D'autres encore n'ont fait l'objet que d'une mise en œuvre très partielle ou ont été écartées. Pour celles-là, il conviendra d'analyser de manière systématique et qualitative les **raisons qui ont pu conduire à en limiter, différer ou en repousser l'application** (gestion d'autres priorités dans un contexte de crise, faible acceptabilité sociale ou politique, caractère insuffisamment opérationnel...). A noter enfin, que certaines des propositions formulées par la Commission ne relèvent pas directement de l'Etat, mais d'autres collectivités publiques ou d'acteurs privés.

Au total, ce travail ne visera pas à porter un regard arithmétique sur la mise en œuvre du rapport mais tentera de dégager les domaines dans lesquels les propositions de décisions de la Commission ont inspiré l'action des pouvoirs publics depuis deux ans et ceux qui n'ont pas été couverts et présentent pourtant une forte pertinence au regard de leur contribution potentielle à la croissance de long terme.

D'ores et déjà, un rapide examen des décisions prises depuis le début de l'année 2008 permet de dégager les conclusions suivantes. Celles-ci seront naturellement à enrichir, préciser, nuancer et ajuster au cours des prochaines semaines.

1. De nombreuses réformes engagées au cours des deux dernières années déclinent les ambitions sociales, économiques et culturelles portées par la Commission

Un retour rapide sur les deux dernières années montre que plusieurs ambitions portées par la Commission ont « infusé » la société et l'économie françaises. Sans toujours se revendiquer directement du rapport, de très nombreuses décisions prises par les pouvoirs publics ont ainsi directement mis en œuvre les propositions avancées par la Commission.

1.1. Les réformes engagées depuis deux ans ont posé des jalons vers une société qui prépare mieux son avenir

Alors même que la crise économique et financière incite à se concentrer sur le court terme, l'agenda des deux dernières années a paradoxalement été marqué par le thème de la **préparation de l'avenir**, notamment à travers le thème du **développement durable**. Il s'est développé dans un cadre européen et international marqué par plusieurs échéances importantes (adoption du paquet énergie climat sous Présidence française du Conseil de l'Union européenne en décembre 2008, préparation de la Conférence de Copenhague de décembre 2009...).

Dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable, plusieurs propositions que proposait la Commission ont été également reprises à son compte par le Gouvernement et trouvé leur place dans la dynamique nouvelle portée par le **Grenelle de l'environnement**. On notera ainsi :

- la mise en place de 13 Ecocités (complétées par une vingtaine d'Ecoquartiers), qui répondent dans leurs objectifs à la proposition portée par la Commission sur les Ecopolis et devraient faire l'objet d'un effort financier supplémentaire dans le cadre de l'emprunt national ;
- le développement d'une fiscalité environnementale à travers la mise en place d'une **contribution carbone** programmée pour 2010 et qui complètera un ensemble de mesures plus ponctuelles prises fin 2008 (mise en place d'une éco-contribution pour les poids lourds, éco-prêt à taux zéro pour la rénovation thermique de logements...).

Dans le champ énergétique, on soulignera en particulier la mise en place d'objectifs ambitieux en matière d'investissements en recherche et développement dans les **énergies d'avenir** - solaire, éolien, hydrogène et biomasse en parallèle d'un soutien au développement des véhicules propres et aux technologies de capture et stockage de CO². Au-delà, a été confirmé le choix du **nucléaire** avec la décision de construction d'un deuxième EPR prise en janvier 2009 et la promotion de la filière aux niveaux européen et international (notamment par la définition de normes communes de sûreté).

Si l'accent mis sur le thème du développement durable ne s'est pas accompagné de la contrepartie symbolique que préconisait la Commission à travers la suppression du principe de précaution dans la Constitution afin qu'il ne puisse être utilisé comme prétexte pour brider la prise de risque, il a eu le mérite d'**inscrire le long terme dans le débat public**.

A cet égard, un début de prise de conscience collective de la fragilité du modèle de développement économique, social et culturel français a favorisé l'adoption de plusieurs mesures que la Commission proposait pour **rééquilibrer le pacte intergénérationnel** en faveur des jeunes (augmentation du nombre d'éducatrices en crèche et d'assistantes maternelles, réforme des programmes de l'éducation primaire, accompagnement individualisé des élèves en difficulté...) tout en traitant le problème de la dépendance et en **préparant le terrain à une réforme des retraites**, annoncée pour 2010.

1.2. La loi de modernisation de l'économie a mis en œuvre une grande partie des préconisations formulées par la Commission

La loi LME et ses textes d'application (dont les derniers ont été publiés au début de cette année) ont mis en œuvre dans un esprit souvent très proche du rapport les recommandations relatives à la levée des obstacles à l'activité des PME et la dynamisation de la concurrence. Il est estimé par le Gouvernement (rapport économique, social et financier 2009) que ces mesures devraient augmenter le taux de croissance de l'économie française d'au moins 0.3% de PIB par an à partir de 2009 et favoriser des créations d'emplois marchands à hauteur d'environ 50 000 postes par an sur cinq ans.

Ainsi, une majorité des mesures de nature à faciliter l'accès des PME au conseil, au financement et aux marchés publics ont été mises en place (création du régime de l'auto-entrepreneur - qui a d'ailleurs connu rapidement un très grand succès -, extension du champ du rescrit fiscal et social, réduction des délais de paiement jusqu'à 45 jours et augmentation des pénalités de retard, simplification du droit des sociétés et de la comptabilité, modification de la règle du trimestre créateur pour la TVA en mois créateur...), même si davantage aurait pu être réalisé pour les TPE (par exemple, création d'une Agence de services aux petites entreprises de moins de 20 salariés...).

La loi LME a également permis l'adoption de mesures pro concurrentielles recommandées par la Commission, en particulier une organisation plus cohérente de l'action publique en matière de droit de la concurrence avec la création d'une autorité de concurrence aux compétences élargies (même si certaines de ses compétences - injonction, obligation de cessions d'actifs - ont été limitées au commerce de détail) ou la négociabilité tarifaire dans le secteur du commerce de détail qui s'est traduite par une baisse des prix au détail dans les grandes surfaces (-0,3 points d'indice des prix à la consommation depuis début 2008 d'après la DGPTE).

On notera cependant que deux propositions importantes du rapport ont été appliquées de manière très prudente :

- la réforme de l'urbanisme commercial (lois « Royer-Raffarin » dont l'effet est toujours maintenu au-delà d'un seuil de 1000 m²) ;
- l'ouverture des professions réglementées, avec certes la suppression des avoués au 1^{er} janvier 2012, l'assouplissement des règles de détention du capital des professions juridiques et l'augmentation du nombre de taxis parisiens ou de notaires d'ici 2012 mais une absence de remise en cause réelle des barrières à l'entrée de plusieurs professions - taxis, huissiers, notaires...

Il en est de même de la proposition de « *class actions* » à la française.

1.3. L'emprunt national doit permettre d'amplifier l'effort de compétitivité globale de l'économie française appelé de ses vœux par la Commission

De nombreuses propositions en matière de recherche et d'enseignement supérieur ont également été mises en œuvre à commencer par la proposition phare du rapport qui portait sur la création d'une dizaine de pôles universitaires d'envergure internationale à travers le lancement de l'« opération campus ». Au-delà, on note un renforcement substantiel des moyens publics consacrés à l'enseignement supérieur (même s'ils demeurent globalement nettement inférieurs à ceux de nos concurrents de pointe et ne peuvent compenser la quasi absence de financement privé), une augmentation des financements de la recherche publique sur projets, la stimulation de la recherche privée grâce à une réforme ambitieuse du crédit impôt recherche, la définition d'une stratégie nationale de recherche et d'innovation...

Il en est même pour des mesures visant le développement de certains secteurs qui avaient été identifiés par la Commission comme des **secteurs d'avenir**, en particulier le numérique - avec la mise en base d'un Secrétariat d'Etat à l'économie numérique, la mise en place du plan « France Numérique 2012 » -, les services mobiles - avec l'attribution d'une quatrième licence de téléphonie mobile le 18 décembre 2009 -, les nanotechnologies - avec un plan décidé en 2009 qui vise à développer les centres d'intégration de Grenoble, Toulouse et Saclay -, les biotechnologies - avec un effort de recherche sans précédent sur les biotechnologies végétales et la mise en place d'un fonds d'investissement dédié aux biotechnologies de la santé - ou encore la recherche sur les énergies renouvelables dont les crédits ont été substantiellement renforcés.

A noter également la création du **Fonds Stratégique d'Investissement** fin 2008 à partir de participations de l'Etat et de la Caisse des dépôts et consignations, doté de 20 milliards d'euros et qui reprend directement une proposition phare du rapport de la Commission.

Enfin, plusieurs mesures fortes visant à renforcer l'attractivité de la France ont été prises notamment en termes de renforcement des **infrastructures critiques** (plan d'investissement et restructuration des ports autour de sept « grands ports maritimes » , soutien à la place financière de Paris à travers une série de mesures contenues dans la loi LME) et de développement du **tourisme** (avec l'assouplissement des possibilités d'ouverture des commerces dans les zones d'« attractivité exceptionnelle » y compris le dimanche).

L'**emprunt national** devrait permettre d'**amplifier ces mesures** en renforçant l'autonomie financière des universités, en accroissant les moyens consacrés à la valorisation de la recherche, au financement du développement des nanotechnologies, de la fibre optique dans les zones à faible densité de population et des services contenus innovants. Il pourrait également permettre de progresser en matière d'autonomie réelle ou d'ouverture au monde du travail et à l'international des universités, les critères d'allocation financière des montants de l'emprunt pouvant avoir un puissant effet incitatif.

1.4. La revue générale des politiques publiques engagée à partir de 2007 rejoint dans sa démarche et certains de ses résultats les préconisations de la Commission en matière de réforme de l'Etat

Bien que lancée avant la remise du rapport, la RGPP rejoint largement les objectifs fixés par la Commission. Elle marque un véritable effort pour dégager des **gains de productivité** notamment grâce au développement de l'administration électronique (dématérialisation des factures des administrations par exemple), la réforme de structures administratives (fusion de corps - Mines-Télécoms, Ponts-GREF... -, fusion de services - création de la DGFIP, mise en place de guichets uniques pour la création d'entreprises ; mise en place d'agences...) ainsi que pour améliorer la qualité de service aux usagers (élargissement du champ du rescrit fiscal, amélioration du taux de réponse aux saisines des usagers...).

Adoptant une démarche exhaustive, la RGPP s'est traduite par un **examen systématique des moyens** à disposition des administrations d'Etat et des établissements publics. L'exigence de gains de productivité a été intégrée dans la vie des administrations d'Etat même si le chemin est long, l'évolution est différenciée selon les secteurs et que la démarche ne s'est pas forcément traduite par une meilleure évaluation des résultats des politiques publiques ou une réflexion stratégique sur les modalités d'intervention de l'Etat dans la société et l'économie (cf. *infra* 2.3).

Parallèlement, le **cadre budgétaire** de l'action publique a été partiellement rénové à l'occasion de la réforme constitutionnelle et prévoit désormais une norme de dépense triennale comme le préconisait le rapport. Des progrès ont été également réalisés en matière de **gestion du processus normatif** (évaluation *ex ante* et *ex post* des projets de loi, information sur la mise en œuvre des textes votés, transposition des directives européennes, connaissance des intérêts économiques, sociaux et financiers sur les principales négociations européennes...).

Au-delà, certaines des mesures de **réforme des administrations publiques** au sens large ont été mises en œuvre, même si celles-ci ne l'ont souvent été que partiellement, que ce soit en matière de gouvernance des collectivités locales (fusion des mandats de conseiller régional et de conseiller général ; renforcement de l'intercommunalité par exemple) ou de réforme des organismes de sécurité sociale (cf. *infra*)

2. Les autres chantiers identifiés par la Commission ont fait l'objet de réalisations plus limitées ou n'ont pas été ouverts à ce stade

2.1. Si certaines mesures emblématiques ont été prises en matière de fonctionnement du marché du travail, la question de la lutte pour l'emploi des jeunes reste entière

S'agissant de l'emploi, certaines des propositions parmi les plus emblématiques du rapport sont en cours de mise en œuvre. On note en particulier l'adoption de mesures portant sur la **fluidification du marché du travail** avec :

- la modification des règles de la **représentativité** syndicale par la loi suite à un accord interprofessionnel qui aura probablement un impact important à moyen terme ;
- l'introduction d'un nouveau mode de **rupture à l'amiable** du contrat de travail (rupture conventionnelle) ;
- le soutien à l'emploi des **seniors**, avec notamment un assouplissement des conditions du cumul emploi-retraite ;
- la lutte contre les **trappes à inactivité** avec la mise en place du revenu de solidarité active.

Reste qu'il n'y a **pas eu d'amélioration mesurable du taux d'activité des 55-64 ans** (la Commission avait fixé un objectif de convergence vers la moyenne européenne en cinq ans) **non plus que de réduction significative du coût du travail** (que la Commission voyait à partir d'un transfert de cotisations sociales vers la CSG ou la TVA).

Il en est de même en matière de **formation professionnelle** et de mesures en faveur de l'**emploi des jeunes**, en retrait par rapport aux propositions du rapport, qui manquaient certes peut-être de précision :

- si le contrat de transition professionnelle (CTP) répond au même objectif que celui du « **contrat d'évolution** » avancé par le rapport, il n'en est qu'une déclinaison partielle (notamment en matière de rémunération de la formation des chercheurs d'emploi) ;
- de même la proposition de mécanisme de **bonus-malus favorisant les jeunes** (comme les seniors) n'a pas été mise en œuvre (malgré la définition d'une certaine conditionnalité des allègements de charge en fonction de la politique salariale des entreprises), non plus que la validation d'une année de stage dans les cursus de licence (seule l'obligation de réalisation d'un stage au cours des années de licence a été prévu) ou l'ouverture aux jeunes du CTP.

2.2. La mise en œuvre des préconisations relatives à la mobilité sociale et géographique et à l'ouverture internationale mériterait d'être approfondie

Si plusieurs annonces ont été faites en matière de mobilité sociale et géographique, les décisions, qu'elles soient législatives, réglementaires ou d'ordre pratique n'ont reprises que partiellement les propositions formulées par la Commission.

Ce constat tient d'abord à une mise en œuvre inégale des évolutions suggérées dans les objectifs, l'organisation, le fonctionnement et les moyens alloués à l'éducation nationale et à l'enseignement supérieur.

Il en est ainsi des propositions relatives à l'orientation scolaire (information, soutien à une filière professionnelle de qualité, développement des stages précoces en entreprise, mise en place d'un service civique hebdomadaire au collège) et à l'accompagnement individualisé des élèves notamment dans les quartiers défavorisés (malgré un véritable effort sur l'aide personnalisée par petits groupes et la mise en place de stages de remise à niveau durant les vacances à partir de 2008). Il n'a pas été suffisamment procédé à un assouplissement des règles de fonctionnement qui permette d'assurer une meilleure adaptation et une meilleure insertion du réseau éducatif dans son environnement local. Ceci passait d'après la Commission par une autonomie des établissements primaires et secondaires et une ouverture sur la société et sa diversité (développement de structures d'accueil et de formation à horaires élargis, hébergement des associations d'habitants de quartiers dans les établissements en ZEP, levée des verrous à l'installation dans les quartiers d'établissement privés conventionnés, développement de la médiation sociale...).

Au niveau de l'enseignement supérieur, le développement quantitatif du nombre de boursiers à l'aune duquel il a été décidé de juger de l'ouverture à la diversité des universités et des grandes écoles ne s'est pas accompagné par une amélioration du montant des bourses pour ceux qui en ont le plus besoin et le développement de la formation professionnelle continue et de la validation des acquis de l'expérience ne se traduisent pas encore véritablement par une amélioration sensible de l'employabilité et des opportunités professionnelles des salariés.

En matière de mobilité géographique, si plusieurs des mesures proposées par la Commission sur l'aménagement urbain ont été ou sont en cours de mise en œuvre (relèvement de la hauteur autorisée des immeubles, mesures d'assouplissement permettant d'augmenter le coefficient d'occupation des sols et de faciliter le changement d'affectation de locaux...), les réformes ont été plus timides sur les obstacles aux mouvements que la Commission proposait de remettre en cause (diminution des droits de mutation et des frais d'agence, octroi d'une prime aux salariés qui déménagent égale à six mois du dernier salaire, réduction du délai de restitution des dépôts de garantie à 8 jours...) ainsi que sur le logement social (avec notamment les propositions visant à faciliter l'achat de logements HLM par leurs occupants ou la création sur Internet d'une Bourse du logement social).

Enfin, en matière d'ouverture internationale, les propositions portant sur l'enseignement supérieur (accueil d'étudiants étrangers en scolarité payante avec corrélativement un système de bourses plus généreux) n'ont pas fait l'objet de mesures réglementaires et ont été renvoyées à la diversité des choix des universités. Celles portant sur l'immigration professionnelle (accueil davantage de travailleurs étrangers, simplifier les délivrances d'autorisations de travail) ont été mises en œuvre pour les ressortissants communautaires en juillet 2008 (répondant à une obligation contractée au niveau européen) et pour les étrangers extra-européens uniquement pour ceux contribuant « de façon remarquable au développement économique de la France ».

2.3. Les réformes structurelles en termes de gouvernance publique recommandées par la Commission n'ont pas été conduites à leur terme

Si la RGPP s'est traduite par un véritable effort de recherche de gains de productivité sur le périmètre de l'administration d'Etat, le constat est plus nettement plus nuancé sur la mise œuvre des préconisations du rapport sur les dépenses d'intervention de l'Etat, sur le champ plus large des administrations publiques et sur la gouvernance publique. Ainsi, n'ont pas été encore véritablement mis en œuvre (ou que très partiellement), les préconisations portant sur :

- la **redéfinition stratégique** des interventions des administrations publiques qui implique d'externaliser certaines fonctions non régaliennes vers des agences - ou même de les faire sortir de la sphère d'intervention publique - mais également de développer certains fonctions délaissées et pourtant indispensables à l'efficacité d'un Etat stratège (veille industrielle...);
- la **simplification de l'organisation gouvernementale et territoriale** (limitation du nombre de ministres, rattachement au Premier ministre d'un ministre d'Etat en charge d'un Office du budget, disparition progressive des départements...);
- la **rationalisation de l'architecture et de la gouvernance budgétaire** avec, d'une part, la renforcement de la capacité d'arbitrage politique entre budgets de l'Etat et de la Sécurité sociale et, d'autre part, la mise en place de règles de maîtrise des dépenses de sécurité sociale, des collectivités locales et des opérateurs de l'Etat (la Commission avait promu la définition d'un objectif de croissance des dépenses locales et la prise en compte de leur respect dans la répartition des dotations de l'Etat, le financement des collectivités locales sur un partage du produit des impôts nationaux, la définition de crédits limitatifs pour l'assurance maladie et l'interdiction de l'endettement des opérateurs);
- l'**évaluation systématique de la performance** des services publics locaux (sur la base d'indicateurs et de coûts standard moyens), des établissements publics (pour les établissements d'enseignement supérieur par exemple) et des agents publics (enseignants, médecins...);
- la **rationalisation des structures de gestion** de politiques publiques comme le préconisait le rapport dans le secteur hospitalier ou le domaine du logement social (fusion des offices communaux ou infra communaux, dissolution systématique des organismes gérant peu de logements ou ayant très peu construit au cours des dix dernières années...).

2.4. La crise économique et financière rend encore plus impérieuse la maîtrise des finances publiques à l'avenir

Dans un contexte de crise où il a été décidé de laisser jouer les stabilisateurs automatiques et de relancer l'économie par l'investissement, le **déficit public** s'est rapidement creusé (de 3,4% du PIB en 2008 à 8,5% du PIB prévu pour 2010) et la dette n'a cessé d'augmenter (de 67,4% du PIB en 2008 à 84,0% prévu pour 2010).

Suite à la conférence des finances publiques fin janvier 2010, le Président de la République a annoncé la constitution de quatre groupes de travail (sur la situation des comptes publics, sur la maîtrise des dépenses locales, sur la maîtrise des dépenses d'assurance maladie, sur la mise en place d'une règles d'équilibre des finances publiques) qui devront permettre de remettre la France sur la voie de la maîtrise budgétaire qu'avait prôné la Commission à partir de son objectif de réduction des dépenses publique, à hauteur de 1% de PIB par an.

ANNEXE

Mise en œuvre des vingt décisions fondamentales
proposées par le rapport de la Commission pour la libération de la croissance française

Intitulé de la décision fondamentale	Degré de mise en œuvre	Commentaires
1. Se donner les moyens pour que tout élève maîtrise avant la fin de la 6 ^{ème} le français, l'écriture, le calcul, le travail de groupe, l'anglais et l'informatique	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	Les nouveaux programmes du primaire mis en œuvre à la rentrée 2008 devraient contribuer à la réalisation de l'ambition fixée par la Commission (recentrage autour du français et des mathématiques, apprentissage d'une langue vivante à partir du CP, éveil au groupe à travers l'enseignement sportif, initiation à l'informatique à partir du CE2). L'aide individualisée (2h/semaine) dont peuvent bénéficier les élèves en difficulté devrait également permettre de mettre à niveau un maximum d'élèves sur les connaissances fondamentales indispensables pour réussir dans suite de leurs études.
2. Constituer 10 grands pôles d'enseignement supérieur et de recherche autour de 10 campus, réels et virtuels	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	* L'«opération campus» lancée en février 2008 répond directement à la proposition de la Commission en visant à développer dix pôles universitaires répondant à 4 critères : ambition scientifique et pédagogique, caractère structurant pour un territoire, urgence immobilière et vie de campus. 12 campus à visibilité internationale ont finalement été sélectionnés. * Les investissements d'avenir financés par l'emprunt national permettront de compléter les financements alloués à l'opération Campus (pour aboutir à un total de 5 Mds€) et faire émerger 5 à 10 « campus d'excellence » (7,7 Mds€) et d'allouer 1 Md€ au campus de Saclay
3. Redonner à la France les moyens (dont ceux de la recherche) pour prendre une place de premier rang dans les secteurs d'avenir : numérique, santé, énergies renouvelables, biotechnologies, etc.	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	* Le crédit d'impôt recherche a été triplé en 2008. * Les pôles de compétitivité ont été reconduits pour 3 ans fin juin 2008. * Une stratégie nationale de recherche et d'innovation a été définie en 2009 (remise mai 2009) * Des alliances des organismes de recherche sur les sciences du Vivant, les TIC, les Energies ont été créées. Une alliance sur l'environnement est en cours de constitution. * Une part très importante des investissements d'avenir financés par l'emprunt national financera des secteurs d'avenir : numérique (4,5 Mds€), santé et biotechnologies (2,5 Mds€) et énergies renouvelables (2,5 Mds€).

Document de travail - CONFIDENTIEL

Intitulé de la décision fondamentale	Degré de mise en œuvre	Commentaires
4. Mettre en construction 10 Ecopolis, villes et quartiers d'au moins 50.000 habitants intégrant technologies vertes et technologies de communication	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	<ul style="list-style-type: none"> * Le plan « villes durables » présenté en novembre 2008 décline directement la proposition de la Commission. Il s'est traduit par un appel à projet « Eco-cités » qui a permis de sélectionner 13 agglomérations lauréates. * Dans le cadre des investissements d'avenir, 1 Md€ sera consacré au financement de projets verts dans les agglomérations lauréates.
5. Entreprendre dès maintenant la mise en place du Très Haut Débit pour tous, que ce soit à domicile, au travail ou dans l'administration	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	<ul style="list-style-type: none"> * La loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 inclut des dispositions permettant notamment de préciser les conditions du déploiement de la fibre optique dans les immeubles, et plus largement d'accélérer le déploiement de la fibre optique. Les décrets d'application sont parus. * La loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique précise certaines de ses dispositions. * Deux milliards d'euros sont prévus pour le déploiement du Très Haut Débit au titre des investissements d'avenir financés par l'emprunt national * Le schéma de réutilisation des fréquences libérées par l'arrêt de la diffusion analogique de la télévision a été publié le 23 décembre 2008. Il prévoit de réserver la sous-bande 790-862 MHz au très haut débit mobile.
6. Mettre en place les infrastructures nécessaires (ports, aéroports, place financière) et accroître l'offre et la qualité du logement social	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<ul style="list-style-type: none"> * La loi portant réforme portuaire adoptée mi- 2008 réorganise la gouvernance dans les 7 « grands ports maritimes » et prévoit le transfert au privé des terminaux commerciaux qui est en cours de mise en œuvre depuis l'adoption des projets stratégiques des ports. Un plan d'investissement de 2,5Md€ est prévu pour 2009-2013 dont 370 M€ part Etat dans les CPER complété de 50 M€ dans le cadre du plan de relance. * La loi sur la modernisation de l'économie (LME) contient un plan complet visant à renforcer la place financière de Paris. * La loi de mobilisation pour le logement et lutte contre l'exclusion a été votée. Le Plan de Relance prévoit un volet conséquent à la production de logements sociaux (100 000 logements supplémentaires en 2 ans). * Le projet du grand Paris vise à doter la capitale des infrastructures et des logements nécessaires (+70 000 /an).
7. Réduire les délais de paiement à 30 jours à compter de la livraison, assurer le remboursement sous 10 jours de la TVA et instituer un régime fiscal simplifié pour les entreprises réalisant moins de 100.000 € de chiffre d'affaire	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<ul style="list-style-type: none"> * La loi de modernisation de l'économie : <ul style="list-style-type: none"> - ramène les délais à 60 jours, ou 45 jours en fin de mois, à partir de la date d'émission de la facture et double les pénalités de retard - instaure le régime de l'auto-entrepreneur (CA<80.000€ dans le commerce, CA<32.000€ dans les services) * Dans le cadre du plan de relance, la règle du trimestre créateur pour la TVA a été modifiée en mois créateur.

Document de travail - CONFIDENTIEL

Intitulé de la décision fondamentale	Degré de mise en œuvre	Commentaires
8. Créer par redéploiement une Agence guidant dans un premier temps les TPE/PME de moins de 20 salariés dans leurs démarches administratives, en leur adressant des réponses engageant l'ensemble des administrations	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	* En application de la directive services, les centres de formalité des entreprises ont été transformés en guichets uniques capables de prendre en charge progressivement toutes les demandes d'autorisations administratives * La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a étendu le champ du rescrit fiscal et social.
9. Renvoyer l'essentiel des décisions sociales à la négociation en modernisant les règles de représentativité et de financement des organisations syndicales et patronales	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	* Pour ses chantiers sociaux de 2008 et 2009 fixés dans le cadre d'un agenda social partagé, le gouvernement a fait largement intervenir les partenaires sociaux conformément à la loi «Larcher» de janvier 2007. * Les partenaires sociaux ont adopté le 10 avril une « position commune » fondant à titre principal la représentativité syndicale sur l'élection. La loi du 20 août 2008 a permis sa transposition.
10. Se mobiliser pour l'emploi des jeunes et imposer aux entreprises et collectivités publiques de présenter un bilan annuel de leur diversité par âge, sexe et origine	Décision non encore abordée / écartée / concertation en cours	* La Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) a remis le 14 mai 2009 au Président de la République son 4ème rapport annuel sur les discriminations en France. * Y. Sabeg a remis un rapport sur la diversité mi 2009. * Lors du comité égalité des chances présidé par le Premier ministre le 23 novembre 2009, le Gouvernement a relancé la consultation des partenaires sociaux sur le thème de la diversité en entreprise et proposé d'inscrire les actions pour la diversité dans le bilan social des entreprises
11. Réduire le coût du travail en transférant une partie des cotisations sociales vers la CSG et la TVA	Décision non encore abordée / écartée / concertation en cours	
12. Offrir aux salariés le libre choix de leur départ à la retraite (une fois acquise la durée minimale de cotisation), supprimer les dispositifs de préretraite ainsi que les obstacles aux cumuls emploi-retraite	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	* La loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 : - autorise le cumul emploi/retraite sans restriction à partir de 60 ans pour les personnes ayant une carrière complète ; - porte le taux de la surcote de 3 à 5% par année supplémentaire ; - prévoit la mise en œuvre d'un plan d'action en faveur des seniors dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés. * La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 avait déjà fortement taxé les dispositifs de préretraite.

Document de travail - CONFIDENTIEL

Intitulé de la décision fondamentale	Degré de mise en œuvre	Commentaires
13. Soutenir les commerçants et les fournisseurs indépendants, restaurer la liberté de prix et d'installation de tous dans la distribution, l'hôtellerie et le cinéma	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<ul style="list-style-type: none"> * Après la loi « Chatel » de janvier 2008, la loi de modernisation de l'économie : - poursuit l'assouplissement des pratiques commerciales, avec notamment l'instauration de la négociabilité des conditions générales de vente et des tarifs ; - poursuit l'assouplissement des règles d'urbanisme commercial, avec un relèvement des seuils à 1.000m². * La loi de modernisation de l'économie a supprimé les autorisations d'exploitation commerciales pour les hôtels * L'ordonnance du 5 novembre 2009 modifiant le code du cinéma et de l'image animée vise à instaure de meilleures conditions de concurrence dans le secteur du cinéma
14. Ouvrir les professions réglementées à la concurrence, sans nuire à la qualité des services rendus	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<ul style="list-style-type: none"> * Le 28 mai 2008 a été signé un protocole avec les représentants des taxis, qui prévoit notamment 4.000 taxis supplémentaires sur Paris d'ici 2012. * Un projet de loi portant fusion des professions d'avocat et d'avoué est en cours d'examen par le Parlement * Le nombre de notaires devrait être augmenté de 20% d'ici 2012. * La compétence territoriale des huissiers de justice a été étendue du tribunal d'instance au TGI le 1er janvier 2009. * La Commission Darrois a rendu son rapport en 2009, sur la base duquel un projet de loi a été préparé sur la modernisation des professions juridiques. * La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a assoupli les règles de détention de capital des sociétés d'exercice libéral. L'ordonnance du 2008-1278 du 8 décembre 2008 a fait de même s'agissant des commissaires aux comptes. D'autres mesures de même nature sont inscrites dans le projet de loi portant réforme des réseaux consulaires et dans la proposition de loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit
15. Encourager la mobilité géographique (Bourse du logement social) et internationale (politique de visas plus souple pour les étudiants, chercheurs, artistes et travailleurs étrangers)	Décision non encore abordée / écartée / concertation en cours	<ul style="list-style-type: none"> * La loi de modernisation de l'économie institue un nouveau type de carte de séjour pour les étrangers contribuant « de façon remarquable au développement économique de la France ». * La loi de mobilisation pour le logement a été votée.
16. Considérer la formation de tous les chercheurs d'emploi comme une activité nécessitant rémunération sous forme d'un « contrat d'évolution »	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<ul style="list-style-type: none"> * L'accord sur la formation professionnelle conclu le 6 janvier 2009 renforce l'effort de formation en faveur des demandeurs d'emploi. Il a été transposé par la loi du 24 novembre 2009 sur la formation professionnelle qui crée un fonds de sécurisation des parcours professionnels doté de près de 1 Md €. <ul style="list-style-type: none"> * Le contrat de transition professionnelle, dont la logique est proche de celle du « contrat d'évolution », a été étendu à 40 bassins d'emploi parmi les plus touchés par les conséquences de la crise.

Document de travail - CONFIDENTIEL

Intitulé de la décision fondamentale	Degré de mise en œuvre	Commentaires
17. Sécuriser la rupture amiable du contrat de travail	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	<p>* En janvier 2008, les partenaires sociaux ont conclu un accord qui institue la rupture à l'amiable, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit aux allocations chômage - possibilité pour les parties d'être conseillées - possibilité de se rétracter sous 15 jours - homologation obligatoire des prud'hommes (préférés finalement au directeur départemental du travail) <p>* La loi de modernisation du marché du travail du 25 juin 2008 a validé ce dispositif.</p>
18. Créer des agences pour les principaux services au public et faire évaluer tout service public (écoles, universités, hôpitaux, administrations) par des organismes indépendants	Décision non encore abordée / écartée / concertation en cours	<p>* Quelques créations d'agences et rapprochement des structures (poleemploi, création de la DGFiP, création de l'agence nationale des titres sécurisés, mise en place d'un service d'achat de l'Etat) mais d'approche systématique de création d'agences.</p> <p>* L'effort d'audit et d'évaluation porté avant tout sur les services de l'Etat et son « appareil productif » à travers la RGPP.</p>
19. Renforcer les régions et les intercommunalités, tout en faisant disparaître en 10 ans les départements	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>* Le projet de loi portant réforme des collectivités territoriales a été déposé fin octobre 2009 au Parlement. Il prévoit notamment la fusion des mandats de conseiller régional et de conseiller général, ainsi que le renforcement de l'intercommunalité.</p> <p>* En revanche la perspective d'une disparition des départements a été écartée.</p>
20. Réduire les dépenses publiques, à hauteur de 1% de PIB par an à partir de 2009, soit 20 milliards d'euros de réduction par rapport à la tendance par an pendant 5 ans	Décision non encore abordée / écartée / concertation en cours	<p>* La crise économique a conduit à laisser jouer les stabilisateurs automatiques et à relancer l'économie par l'investissement.</p> <p>* La conférence des finances publiques et ses 4 groupes de travail (sur la situation des comptes publics, sur la maîtrise des dépenses locales, sur la maîtrise des dépenses d'assurance maladie, sur la mise en place d'une règles d'équilibre des finances publiques) lancés fin janvier 2010 doivent contribuer à mettre en œuvre l'objectif fixé par la Commission.</p>